

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 10 FÉVRIER 2026 à 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, M. Gwenael CHAZOT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, Mme Sidonie JABBOUR, M. David ALBRAND.

Absents : Mme Michelle FROMONT qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_19 : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

À compter du mois de février 2026, un renouvellement de ligne de trésorerie pour une année, à hauteur de 100 000€, est sollicité dans les conditions indiquées en annexe, auprès de la Caisse d'Epargne.

Taux d'intérêt : ESTER+ marge de 1%, frais de dossier 500€.

Durée : 12 mois.

Période de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils ont été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le contrat auprès de la Caisse d'épargne ;
- autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'épargne ;
- autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

